

**COLLECTIVITÉS LOCALES**

Subventionnement des syndicats de salariés par les collectivités territoriales

**CONTENTIEUX**

Principe d'impartialité et recours en rectification d'erreur matérielle

**DROIT ADMINISTRATIF COMPARÉ ET ÉTRANGER**

Caractères généraux et évolution de la juridiction administrative en Europe occidentale

**DROIT PUBLIC DE L'ÉCONOMIE**

La loi du 20 mai 2005 relative à la régulation des activités postales

**SERVICES PUBLICS**

L'identification d'un service public industriel et commercial

**DROIT ADMINISTRATIF ET DROIT CONSTITUTIONNEL**

La loi de financement de la sécurité sociale pour 2006 devant le Conseil constitutionnel

**DOSSIERS**

### Les contrats administratifs et leur évolution

(1<sup>re</sup> partie)

Journée d'études en hommage au Professeur Yves Weber

### L'abrogation implicite de la loi

- 1. Par la loi nouvelle
- 2. Par la Constitution





**DIRECTION**

Directeurs :  
Franck Moderne et Pierre Delvolvé

Secrétaire général :  
Dominique Pouyaud  
Professeur à l'Université  
René-Descartes (Paris V)

Secrétaire général adjoint :  
Frédéric Bicheron  
Maître de conférences à l'Université  
Panthéon-Assas (Paris II)

31-35, rue Froidevaux,  
75685 Paris cedex 14  
E-mail : rfdadalloz.fr

**PRÉSIDENT-DIRECTEUR GÉNÉRAL,  
DIRECTEUR DE LA PUBLICATION**  
Charles Vallée

**ÉDITION**

Directeur éditorial :  
Philippe Weiss

Éditeur :  
Arlette Courvasier

Secrétaire de rédaction :  
Jocelyne Londero  
Tél. rédaction : 01 40 64 53 61  
Fax : 01 40 64 54 66  
E-mail : j.londero@dalloz.fr

**MARKETING, PUBLICITÉ**

Responsable : Corinne Ménager  
Marketing : Laurence Noca

**ABONNEMENT**

Relations clients : Marie-Hélène Tylman

Revue bimestrielle (6 numéros par an)  
BP 150, 94208 Ivry-sur-Seine Cedex  
Tél. : 0820 800 017 (0,12 € TTC/mn)  
Fax : 01 40 64 89 92

Prix de l'abonnement 2006 (1 an) :  
France 175 €  
Étranger 191 €  
Prix au numéro 39 €

Les abonnés qui, à la réception de ce numéro, constateront que la livraison précédente ne leur est pas parvenue, sont priés d'en aviser le service des abonnements sans délai, l'éditeur ne pouvant garantir pendant plus de 6 mois le service des numéros manquants.

Tous les volumes des revues antérieures à 1999 sont réimprimés par Schmidt Periodicals GmbH (Dettendorf - D-83075 Feinbach - Allemagne).

**ÉDITIONS DALLOZ**

Société anonyme  
au capital de 3956040 euros  
Siège social :  
31-35 rue Froidevaux - Paris 14<sup>e</sup>  
RCS Paris 572 195 550  
Siret 572 195 550 00098  
Code APE 221A  
TVA FR 69 572 195 550

La reproduction, même partielle,  
de tout élément publié dans la revue  
est interdite.

CPPAP n° 1008 T 83763  
ISSN 0763-1219

**DOSSIERS**

1

**Les contrats et leur évolution  
(1<sup>re</sup> partie)**

**Journée d'études en hommage  
au Professeur Yves Weber**

**La liberté contractuelle est-elle vraiment  
et pleinement constitutionnelle ?**  
par Franck MODERNE. . . . . 2

**La théorie des vices du consentement  
dans les contrats administratifs**  
par Benoît PLESSIX . . . . . 12

**Des rapports entre contrats  
administratifs et intérêt général**  
par Fabrice GARTNER . . . . . 19

**La recevabilité du recours pour excès  
de pouvoir à l'encontre des contrats.  
Pour le centenaire de l'arrêt Martin**  
par Patrick WACHSMANN . . . . . 24

**L'abrogation implicite de la loi**

**1. Par la loi nouvelle**  
(concl. sur CE, Sect., 23 nov. 2005,  
Mme Baux)  
par Rémi KELLER. . . . . 32

**2. Par la Constitution**  
(concl. sur CE, Ass., 16 déc. 2005,  
Ministre des Affaires sociales, du Travail  
et de la Solidarité et Syndicat national des  
huissiers de justice)  
par Jacques-Henri STAHL . . . . . 41

**RUBRIQUES**

51

**COLLECTIVITÉS LOCALES**

**Intérêt public local et intérêts  
catégoriels. A propos  
du subventionnement des syndicats  
de salariés par les collectivités locales**  
(obs. sous CE, 4 avr. 2005, Commune d'Argentan)  
par Emmanuel CADEAU. . . . . 51

**CONTENTIEUX**

**Principe d'impartialité et recours  
en rectification d'erreur matérielle**  
(CE, 22 juin 2005, M. et Mme Hespel)

- Conclusions  
par Emmanuel GLASER . . . . . 58
- Note  
par Dominique POUYAUD . . . . . 64

**La compétence du juge administratif saisi  
d'un recours en appréciation de validité  
d'un acte administratif encadrée  
par le renvoi préjudiciel du juge judiciaire**  
(Etude comparée des arrêts CE, 24 nov.  
2004, Ville de Nice, CE, 24 mars 2004, Mme  
Marie-Françoise X et CE, Sect., 17 oct. 2003,  
Syndicat des copropriétaires de la résidence  
Atlantis et autres)  
par Delphine DERO-BUGNY. . . . . 73

**DROIT ADMINISTRATIF COMPARÉ  
ET ÉTRANGER**

**Caractères généraux et évolution  
de la juridiction administrative en  
Europe occidentale**  
Gérard MARCOU . . . . . 84

**DROIT PUBLIC DE L'ÉCONOMIE**

**La loi n° 2005-516 du 20 mai 2005  
relative à la régulation des activités  
postales**  
par Grégoire CALLEY. . . . . 96

**SERVICES PUBLICS**

**L'identification d'un service public  
industriel et commercial :  
la neutralisation du critère fondé  
sur les modalités de gestion du service**  
(obs. sous T. confl., 21 mars 2005, Mme  
Alberti-Scott)  
par Jean-François LACHAUME. . . . . 119



### DROIT ADMINISTRATIF ET DROIT CONSTITUTIONNEL

**La loi de financement de la sécurité sociale pour 2006 devant le Conseil constitutionnel**

*Annexe*

Cons. const., décis n° 2005-528, 15 déc. 2005, *Loi de financement de la sécurité sociale pour 2006*

par Jean-Eric SCHCETTL . . . . . **126**

**Les règles constitutionnelles devant la Cour européenne des droits de l'homme**

Commentaire de l'arrêt CEDH, 11 janvier 2005, *Py c/ France*

par Agnès ROBLOT-TROIZIER

et Jean-Gabriel SORBARA . . . . . **139**

### CHRONIQUE

### DES THÈSES

**155**

### COURS ADMINISTRATIVES

### D'APPEL

**164**

Arrêts récents

Second semestre 2005

### CONSEIL D'ÉTAT

**184**

Arrêts et avis récents

1er novembre 2005 - 31 décembre 2005  
par Philippe TERNEYRE . . . . . **184**

### TABLES

**227**

Table alphabétique des matières . **227**

Table chronologique des avis et décisions rapportés . . . . . **227**



Le pictogramme qui figure ci-contre mérite une explication. Son objet est d'alerter le lecteur sur la menace que représente pour l'avenir de l'écrit, particulièrement dans le domaine de l'édition technique et universitaire, le développement massif du photocopillage.

Le Code de la propriété intellectuelle du 1<sup>er</sup> juillet 1992 interdit en effet expressément la photocopie à usage collectif sans autorisation des ayants droit. Or cette pratique s'est généralisée dans les établissements d'enseignement supérieur, provoquant une baisse brutale des achats de livres et de revues, au point que la possibilité même pour les auteurs de créer des œuvres nouvelles et de les faire éditer correctement est aujourd'hui menacée.

Nous rappelons donc que toute reproduction, partielle ou totale, de la présente publication est interdite sans autorisation de l'auteur, de son éditeur ou du Centre français d'exploitation du droit de copie (CFC, 20, rue des Grands-Augustins, 75006 Paris).

#### ÉDITIONS DALLOZ

31-35, rue Froidevaux, 75685 Paris Cedex 14

Le Code de la propriété intellectuelle n'autorisant, aux termes de l'article L. 122-5, 2° et 3° a), d'une part, que les « copies ou reproductions strictement réservées à l'usage privé du copiste et non destinées à une utilisation collective » et, d'autre part, que les analyses et les courtes citations dans un but d'exemple et d'illustration, « toute représentation ou reproduction intégrale ou partielle faite sans le consentement de l'auteur ou de ses ayants droit ou ayants cause est illicite » (art. L. 122-4).

Cette représentation ou reproduction, par quelque procédé que ce soit, constituerait donc une contrefaçon sanctionnée par les articles L. 335-2 et suivants du Code de la propriété intellectuelle.